



LAURENTIDES

POUR

**UNE BONNE CONVENTION
LOCALE NÉGOCIÉE**

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce mercredi 30 mai 2018 se tenait la 24e séance de négociation afin de convenir d'une convention collective locale. Lors des rencontres de vendredi dernier et d'hier, nous avons abordé l'employeur sur les sujets suivants : La période de probation, les règles entourant la liste de rappel, les mutations volontaires, l'aménagement de la semaine de travail, le plan de développement des ressources humaines, les activités à l'extérieur de l'établissement ainsi que sur le transport des usagers.

Lors de ces deux dernières journées, nous n'avons pas été en mesure de conclure d'entente de principe sur une matière complète mais nous avons fait des avancées intéressantes sur plusieurs sujets.



Nous avons discuté avec l'employeur sur le déplacement des personnes salariées sur la liste de rappel. L'employeur s'est positionné à l'effet qu'il ne promènera pas les travailleurs de la liste de rappel, de Mont-Laurier à Saint-Eustache. Par contre, les territoires proposés ne répondent pas à vos préoccupations que nous avons entendues lors de l'assemblée générale de négociation.

Lors de ces rencontres, nous avons réitéré l'importance que les personnes salariées détenteurs d'un poste, puissent aussi bénéficier d'une stabilité sur leur lieu de travail et que nous n'accepterons pas un déplacement de leur poste.

Nous avons été informés, à nouveau, d'une situation à risque lors du transport des usagers. Encore une situation impliquant une travailleuse et un usager ayant des troubles de comportements. Encore une fois, la situation s'est déroulée dans un taxi. Nous sommes revenus à la charge en demandant la création d'une flotte automobile sécurisée.

Nous poursuivrons la négociation demain vendredi ainsi que mercredi prochain.

Suivez nous sur Facebook STT Laurentides santé et services sociaux - CSN



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN